

ARRETE DU MAIRE N°
PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de ROQUESERIERE,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 126-1, R 126-1, R 126-2 et R 123-22 ;

VU le plan local d'urbanisme révisé de la commune de ROQUESERIERE approuvé par délibération du conseil municipal le 23 octobre 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2011 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux sur la commune de ROQUESERIERE ;

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé ;

VU les plans et documents annexés ;

ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Le plan local d'urbanisme de la commune de ROQUESERIERE est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

ARTICLE 2 - Le plan local d'urbanisme de la commune de ROQUESERIERE est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion du dossier de Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé.

ARTICLE 2 - La mise à jour a été effectuée sur les documents qui seront annexés au plan local d'urbanisme approuvé et tenus à la disposition du public à la mairie.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Fait à ROQUESERIERE, le 14 février 2013

Le Maire



Jean-François VIDAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE ROQUESERIERE

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTAURE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Ø 200 VILLARIES - ST SULPICE-SUR-AGOUT posée en catégorie B	Arrêté ministériel du 4 juin 2004	TTGF Secteur de MONTAUBAN Rue Aristide Bergès 82000 MONTAUBAN
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Ligne à 63 KV BALMA - SAINT SULPICE Liaison souterraine 63 Kv SAINT-SULPICE - VERFEIL	Déclaration d'utilité publique	R.T.E. - T.E.S.O. G.E.T. PYRENEES 87, rue Jean Gayral 31200 TOULOUSE
PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.	Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011	Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Bât A - Cité administrative Bd. Armand-Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX 9
T1 - Servitudes relatives au chemin de fer	Voie ferrée BRIVE LA GAILLARDE - TOULOUSE	Application de la loi du 15 juillet 1845	SNCF Direction de Limoges Agence Infrastructurale Régionale 25 Rue du Chinchaut 87065 - LIMOGES

Arrondissement de Toulouse

MAIRIE
DE
ROQUESERIERE
31380

Téléphone : 05 61 84 22 22
Télécopie : 05 61 84 66 74
e-mail : roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-François VIDAL, Maire de la Commune de ROQUESERIERE

CERTIFIE que l’arrêté du 14 février 2013 portant mise à jour de la liste et du plan de l’annexe « Servitudes d’utilité publique » du Plan Local d’Urbanisme sera affiché aux panneaux habituels d’affichage de la mairie pendant un mois.

Fait à Roquesérière, le 15 février 2013

Le Maire,
Jean-François VIDAL



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 31 JAN. 2013

Service Gestion des Territoires
Pôle Doctrines
Unité Planification

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Affaire suivie par Y. NAPPÉE-BLANGY
Téléphone : 05.81.97.72.85/05 81.97.72 83
Télécopie : 05 81.97.73.09
Courriel : yvette.nappee@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur le Maire de

31260 ROQUESERIERE

Objet : Plan Local d'Urbanisme de la commune
Mise à jour des servitudes d'utilité publique

Par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2011, un plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux sur la commune de ROQUESERIERE a été approuvé. Ce plan constitue une servitude d'utilité publique.

La liste et le plan de l'annexe «Servitudes» du plan local d'urbanisme approuvé le 23 octobre 2012 de votre commune doivent être mis à jour, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (article R 123-22) et suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 4 janvier 2013 relatif au contrôle de légalité de la révision du PLU.

La mise à jour du plan local d'urbanisme intervient par arrêté du Maire. Je vous adresse à cet effet un projet d'arrêté pour signature, accompagné de l'annexe des servitudes d'utilité publique dûment actualisée établie en 2 exemplaires.

L'arrêté municipal doit faire l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et être transmis accompagné d'un exemplaire de l'annexe à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Mon service est à votre disposition pour toute information complémentaire.

p/Le Directeur Départemental des Territoires
Le Responsable de l'Unité Planification


Bruno GOURMAUD

MAIRIE DE ROQUESERIERE

31380

Téléphone : 05 61 84 22 22

Télécopie : 05 61 84 66 74

BORDEREAU D'ENVOI

Affaire suivie par MM NAPPEE-BLANGY

Objet : Plan Local d'Urbanisme de ROQUESERIERE
Mise à jour des servitudes d'utilité publique

Veillez trouver ci-joint en retour, conformément à votre demande :

- L'arrêté municipal portant mise à jour du plan local d'urbanisme
- L'annexe des servitudes dûment actualisé
- Un exemplaire du plan des servitudes d'utilité publique actualisé
- Le certificat d'affichage

A Roquesérière, le 19 mars 2013

Le Maire,
Jean-François VIDAL



Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
Direction Départementale des Territoires
SGT/Pôle Doctrines – Unité planification
Cité Administrative – Bât A
2 Bd Armand Duportal – BP 70001
31074 TOULOUSE CEDEX 9